

HISTORIQUE DES ÉCRITS

Don Gennaro Di Gennaro, troisième confesseur de Luisa Piccarreta resta vingt-quatre ans à son service. Percevant les merveilles du Seigneur sur son âme, il ordonna à Luisa de mettre par écrit tout ce que la grâce de Dieu opérait en elle.

Toutes les raisons d'échapper à cette obligation d'écrire furent vaines pour Luisa ; même ses capacités littéraires limitées ne furent pas un motif suffisant pour la dispenser d'écrire.

C'est ainsi que le 28 février de l'année 1899, Luisa commença à rédiger son journal.

Le dernier cahier fut achevé le 28 décembre 1938, date à laquelle son cinquième et dernier confesseur, Don Benedetto Calvi lui ordonna de cesser d'écrire.

Pendant quarante ans, Luisa écrivit en tout trente-six volumes qui constituent fondamentalement son journal autobiographique, dont le titre fut donné par Jésus Lui-même :

"Le Royaume du Fiat au milieu des créatures, Le Livre du Ciel."

Jésus ajouta un sous-titre en disant au confesseur extraordinaire de Luisa, le Bienheureux Annibale Di Francia: « *Mon fils, le titre que tu donneras au livre que tu feras imprimer concernant Ma Volonté Divine sera :*

"Le rappel des créatures à l'ordre,

au rang, et au but pour lesquels elles ont été créées par Dieu." »

Ces trente-six volumes constituent un enseignement complet sur la Divine Volonté, nous révélant la vie intérieure de Jésus dans Son Humanité, le but de la création, le rôle de la Rédemption, le retour de l'homme à son état originel, et l'Amour infini de Dieu envers ses créatures...

Ces écrits constituent de véritables catéchèses mystiques et acétiques conformes au Magistère de l'Église. Ces enseignements explicitent et éclairent d'une lumière nouvelle le contenu des Évangiles sans en modifier le sens profond.

Le pilier central sur lequel ils reposent est le "***NOTRE PÈRE... que Ton Règne vienne, que Ta Volonté soit faite sur la terre comme au ciel***", tel que Jésus l'a enseigné.

Le premier volume raconte la vie de Luisa jusqu'au moment où elle reçut l'ordre d'écrire. Il fut complété en 1926 par « *Notes des souvenirs de son enfance.* »

De plus, Luisa écrivit un très grand nombre de prières, neuvaines selon l'enseignement reçu de Jésus pour nous apprendre à prier dans la Divine Volonté, c'est-à-dire en laissant Jésus prier en nous comme Il le faisait dans Son Humanité.

À la demande du Bienheureux Annibale Di Francia vers l'année 1913 ou bien 1914, elle écrivit les "***Heures de la Passion***" auxquelles elle ajouta des réflexions pratiques quelques années plus tard. Ces heures furent publiées une première fois en 1915. Il y eut six éditions publiées en Italien qui reçurent l'Imprimatur.

Luisa écrivit aussi trente-et-une méditations pour le mois de mai ayant pour titre : "***La Vierge Marie dans le Royaume de la Divine Volonté***".

Elle compléta ces méditations le 6 mai 1930. Cet ouvrage parut en Italien sous le titre de: "***La Regina Del Cielo Nel Regno Della Divina Volontà: Meditazioni da farsi, nel mese di maggio. per la Casa della Divina Volontà.***"

Luisa écrivit également plusieurs lettres et elle entretenait surtout dans les dernières années de sa vie, une importante correspondance avec des âmes pieuses qui profitèrent de ses conseils et des lumières qu'elle avait reçues de Jésus pour apprendre la façon de vivre et de prier dans la Divine Volonté.

En 1926, les dix-neuf premiers volumes (seuls écrits disponibles à ce moment-là), reçurent l'Imprimatur de l'Archevêque Mgr. Guiseppe Leo et le "Nihil Obstat" du Bienheureux Annibale Di Francia, Censeur Ecclésiastique nommé par l'Archevêque de Trani. En d'autres termes, les écrits sont considérés par l'Eglise comme étant exempts d'erreurs concernant la foi et la morale telles qu'interprétées par l'Eglise Catholique.

Après la mort de Luisa, le 4 mars 1947, il s'écoula une vingtaine d'années durant lesquelles ses écrits rencontrèrent peu d'intérêt et furent mis en veilleuse.

Cependant, les témoins qui l'avait connue personnellement et avaient été touchés par les écrits, ne perdaient pas leur ferveur. Ils attestèrent avec conviction comment leur vie fut changée par les écrits et la vie exemplaire de Luisa.

Une nouvelle montée d'intérêt commença à poindre vers la fin des années 1960. Bien que Saint Annibale Maria Di Francia, fondateur des Pères Rogationnistes du Sacré-Coeur et des Filles du Divin Zèle, voulait publier les dix-neuf premiers volumes du "*Livre du Ciel*", il mourut avant d'avoir accompli ce travail.

C'est l'Association de la Divine Volonté à Milan, Italie, qui en fit la publication dans les années 1970. Par la suite, ils furent traduits en Espagnol, certains en Anglais et en d'autres langues. Une version française pro-manuscrite (non officielle) de certains volumes existe présentement au Québec depuis 1999.

En 1994, avant l'ouverture du procès de béatification de Luisa Piccarreta, un tribunal fut établi pour investiguer sur sa vie et une équipe de théologiens pour scruter ses écrits. Les « avocats du Diable » dont la tâche est de présenter des arguments contre la personne en cause de béatification ont été incapables d'évoquer une seule objection contre Luisa et ses écrits. Le 28 mars 1994, les écrits reçurent le "Non Obstat" du Cardinal Ratzinger, Préfet de la Congrégation de la Doctrine de la Foi.

De plus, le Cardinal Angelo Felici, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Cause des Saints, donna également le "Non Obstat". Il signa une lettre Historique (officielle) envoyée à l'Archevêque Carmelo Cassatio de l'Archidiocèse de Trani où Luisa vivait, lui précisant qu'il était heureux de lui faire part qu'il n'y avait aucune objection de la part du Vatican pour l'ouverture officielle de la Cause de béatification de Luisa Piccarreta et par conséquent de commencer les procédures.

Le 20 novembre 1994, en la fête du Christ-Roi, l'Archevêque Carmelo Cassatio ouvrit donc officiellement le procès de béatification.

Le 8 juin 1995, la première version anglaise des dix-neuf premiers volumes, (écrite aux États-Unis par Thomas Fahy, Président du Centre de la Divine Volonté à Jacksonville, Floride), reçut l'équivalent d'un imprimatur de Mgr. Guiseppe Carata (Trani, Italie).

En Janvier 1996, le Cardinal Ratzinger fit sortir les trente-quatre volumes du "*Livre du Ciel*" qui étaient retenus aux Archives du Vatican depuis cinquante-huit ans et, des photocopies furent remises à l'Archevêque Carmelo Cassatio de l'Archidiocèse de Trani et Président du Tribunal pour la Cause de béatification de Luisa Piccarreta. Les volumes trente-cinq et trente-six (écrits plus tard) lui furent également remis.

En 1997, à l'intérieur du procès de béatification en cours, deux théologiens hautement qualifiés, nommés par l'Eglise pour la révision des écrits de Luisa ont soumis leurs rapports attestant qu'ils n'avaient trouvé, en ces écrits, rien qui fut contraire à la foi et la morale catholique.

En résumé, le dossier complet concernant les écrits de Luisa Piccarreta est manifestement net de tout soupçon. N'importe qui peut les lire avec une conscience claire et demeurer en paix. Que Dieu reçoive toute la Gloire qui Lui revient, qu'Il a prévue recevoir de toute sa Création, sujet qui nous est superbement révélé dans le "*Livre du Ciel*".

Suite au Congrès international de Corato en octobre 2002, la Postulation pour la Cause de Béatification de Luisa a formé un comité d'assistance à la Cause, principalement dans le but de l'aider à produire la version officielle et autorisée des écrits de Luisa et pour produire des notes théologiques explicatives.

Le 29 octobre 2005, son Excellence Mgr Battista Pichierri, terminant son enquête diocésaine (inchiesta diocesana) sur la réputation de sainteté de la servante de Dieu par le recueil des témoignages et des documents, a remis au Saint-Père la décision finale sur la sainteté de Luisa Piccarreta.

En 2008, l'Archevêque de Trani rapportait dans une lettre « que la Congrégation de la Cause des Saints, espérant que soit émis le décret de validation de l'enquête diocésaine (inchiesta diocesana), avait soumis, pour examen, par les censeurs théologiques, les écrits de la servante de Dieu en accord avec les normes canoniques et la pratique courante ».

Press n.2 (Prot.n.098/08/c3 sur le procès de Béatification et de Canonisation de la servante de Dieu Luisa Piccarreta.

Trani, 30 mai 2008, Solennité du Sacré-Cœur de Jésus. Mgr Giovanni Battista Pichierri, Archevêque de Trani, Barletta, Bisceglie et Titulaire de Nazareth.

La Congrégation pour la Cause des Saints a confié ce travail à deux censeurs théologiques. Après presque trois années, ils ont maintenant terminé avec succès cette activité et nous avons reçu un avis positif des deux experts théologiens. Les deux censeurs théologiens désignés par le Saint-Siège pour examiner les écrits de la servante de Dieu Luisa Piccarreta ont donné leur approbation finale, le 23 juillet 2010.

En 2015, la version officielle de la biographie de Luisa Piccarreta a été émise en italien, en anglais et en espagnol, par la Librairie Éditrice du Vatican, sous le titre : « The Sun of My Will » (Le Soleil de Ma Volonté » en français). Espérons que très bientôt cette biographie de Luisa sera disponible en français.

Cette approbation finale place le sceau d'authenticité sur son message universel pour l'Église. C'est peut-être l'étape finale qui ouvre la porte au chemin menant à la reconnaissance officielle par l'Église de la sainteté de la servante de Dieu Luisa Piccarreta.